

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/01/28/2022031058/justel>

Dossier numéro : 2022-01-28/09

Titre

28 JANVIER 2022. - Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 1 juin 1995 fixant les dispositions générales et sectorielles en matière d'hygiène de l'environnement, en ce qui concerne les tâches politiques relatives à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 01-04-2022 page : 26608

Entrée en vigueur : 11-04-2022

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Modifications du titre II du VLAREM

Art. 2-4

[CHAPITRE 3.](#) - Dispositions finales

Art. 5-6

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive

Article [1er](#). Le présent arrêté prévoit la transposition de la Directive (UE) 2020/367 de la Commission du 4 mars 2020 modifiant l'annexe III de la Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'établissement de méthodes d'évaluation des effets nuisibles du bruit dans l'environnement.

[CHAPITRE 2.](#) - Modifications du titre II du VLAREM

[Art. 2.](#) A l'article 1.1.2 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 1 juin 1995 fixant les dispositions générales et sectorielles en matière d'hygiène de l'environnement, modifié en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement flamand du 3 mai 2019, la définition " - effets nuisibles": les effets négatifs sur la santé humaine " dans les DEFINITIONS BRUIT (CHAPITRES 2.2., 4.5., 5.32 ET 6.7), Tâches politiques relatives à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (section 2.2.4), est remplacée par la définition :

" - " effets nuisibles " : les effets négatifs sur la santé humaine ; en ce compris les effets suivants :

- a) MCI : maladies cardiaques ischémiques qui relèvent des codes BA40 à BA6Z inclus de la classification internationale CIM-11 de l'Organisation mondiale de la Santé ;
- b) HA : niveau élevé déclaré de gêne ;